
1891.

SENAT DU CANADA.

COMITÉ SPÉCIAL

DES

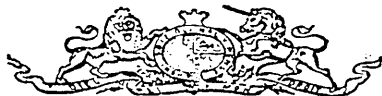
CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES, ET HAVRES.

IN RE BILL (N^o 32), REÇU DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,
SOUS LE TITRE : "ACTE CONCERNANT LA COMPAGNIE
DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS."

ORDRE DE RENVOI, ET PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU COMITÉ.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1891.